

Montrevel-en-Bresse, le 8 novembre 2017

La Principale

Aux responsables des élèves de 3^{ème}

**Objet : Aménagement des examens pour les candidats en situation de handicap
Diplôme national du brevet – session 2018**

Madame, Monsieur,

Votre enfant bénéficie d'une scolarité aménagée et/ou adaptée dans le cadre d'un PPS, d'un PAI ou d'un PAP. Des aménagements lui sont proposés dans ses apprentissages. La période d'inscription au diplôme national du brevet (Dnb) va prochainement débuter. L'article L114 du code de l'action sociale et des familles précise que tout candidat en situation de handicap peut solliciter un aménagement des épreuves des examens. Les aménagements sont demandés par le représentant légal du candidat mineur au moment de l'inscription.

Le dossier de demande d'aménagement pour les épreuves du Dnb est constitué 3 fiches :

- **Fiche 1** : Demande d'aménagement des conditions d'examen ;
- **Fiche 2** : Demande d'aménagement – Fiche complémentaire de renseignements médicaux ;
- **Fiche 3** : Renseignements pédagogiques sur le déroulement de la scolarité.

Les aménagements peuvent être de deux ordres :

- Des conditions particulières de déroulement des épreuves (temps majoré, épreuve aménagée, installation matérielle, utilisation de machine, secrétariat, adaptation des sujets, etc.) ;
- Un déroulement particulier de l'examen.

Constitution du dossier :

Les documents de demande d'aménagement des conditions d'examens pour les candidats en situation de handicap sont à compléter en effectuant la saisie en ligne à partir d'un poste informatique et à **imprimer** ensuite à l'adresse internet suivante <http://www.ac-lyon.fr/cid87861/candidats-situation-handicap.html> ou à défaut auprès du secrétariat de direction du collège pour les candidats ne disposant pas de matériel informatique .

- **Fiche 1** : Demande d'aménagement des conditions d'examens pour les candidats en situation de handicap ⇒ **A Remplir avec soin par le représentant légal**
- **Fiche 2** : Demande d'aménagement – Fiche complémentaire de renseignements médicaux handicap ⇒ **A Remplir par le médecin traitant** qui suit l'élève en indiquant le plus précisément possible les aménagements envisagés puis remis à l'établissement sous pli confidentiel. (*Joindre tous les bilans médicaux et/ou paramédicaux susceptibles d'éclairer la situation de l'élève : bilans des médecins spécialistes ainsi que les derniers bilans orthophoniques de moins de 2 ans*)
- **Fiche 3** : Renseignements pédagogiques sur le déroulement de la scolarité ⇒ **A Remplir par le chef d'établissement en lien avec le professeur principal.** .../...

.../...

Transmission du dossier :

Si vous désirez constituer pour votre enfant des aménagements pour les épreuves du Dnb – Session 2018, je vous engage à télécharger le dossier, compléter la fiche 1 en ligne, imprimer les fiches 1 à 3, consulter votre médecin traitant pour compléter la fiche 2 puis à déposer le dossier complété (fiches 1 et 2) et **complet**, accompagné des **pièces justificatives** si nécessaire, au secrétariat de direction du collège **au plus tard le vendredi 1^{er} décembre 2017**.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées

La Principale



Marie-France DUROURE